einergir



Karina Buist-Tactuk Conseillère

Chronique Énergir

Devenir producteur de gaz naturel renouvelable : un guide pour vous accompagner

Le Québec est en pleine transition énergétique, et ses régions sont un moteur déterminant de la production d'énergies renouvelables. Comme municipalités, il est possible de participer au développement de la filière du gaz naturel renouvelable (GNR), une énergie 100% renouvelable permettant la transition vers une économie plus sobre en carbone. Énergir accompagne d'ailleurs tous ses partenaires et les acteurs qui souhaitent mettre en place ce type de projet dans leur région.

Guide d'information

Énergir a développé un guide d'information visant à accompagner les promoteurs de projet, les entreprises industrielles qui possèdent des matières organiques ou les producteurs agricoles ayant de l'intérêt pour la production de gaz naturel renouvelable. Cet outil vise à présenter les bonnes pratiques dans le développement de projets et les grandes étapes pour en assurer le succès.

Vous retrouverez dans ce guide les informations suivantes:

- » Qu'est-ce que le GNR?
- » Les avantages du GNR.
- » Qu'est-ce que la biométhanisation?
- » Les défis potentiels d'un projet de biométhanisation.
- » Comment assurer le succès d'un projet?
- » L'intégration locale et les communications.
- » Une foire aux questions.

Un rôle actif pour les municipalités

Avec une vingtaine de projets de biométhanisation municipale et agricole en cours, les municipalités peuvent jouer différents rôles dans le développement de la filière du GNR. Elles peuvent être des facilitatrices en aidant techniquement à la réalisation d'un projet, mobilisatrices en s'investissant dans la réalisation d'un projet, prospectrices en initiant la réalisation d'un projet ou encore relayeuses en soutenant socialement la réalisation d'un projet.

Ainsi, le guide d'information peut aussi s'avérer fort utile pour les municipalités qui souhaitent s'impliquer, de près ou de loin, dans le développement de tels projets sur le territoire.

Consultez le guide

Pour toute question, écrivez-nous à municipal@energir.com.

